

AIGUILHE

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRE du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site Internet de la commune. Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Le projet de budget 2025 a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De ne pas augmenter la fiscalité ;
- De poursuivre la sécurisation des routes de la commune notamment par la réfection des parkings au niveau du centre technique et la réfection de l'entrée du chemin du Coteau.
- D'achever cette dernière année de mandat avec comme objectif de reconstituer la trésorerie pour permettre la réalisation des projets futurs du prochain mandat.

BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

I La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

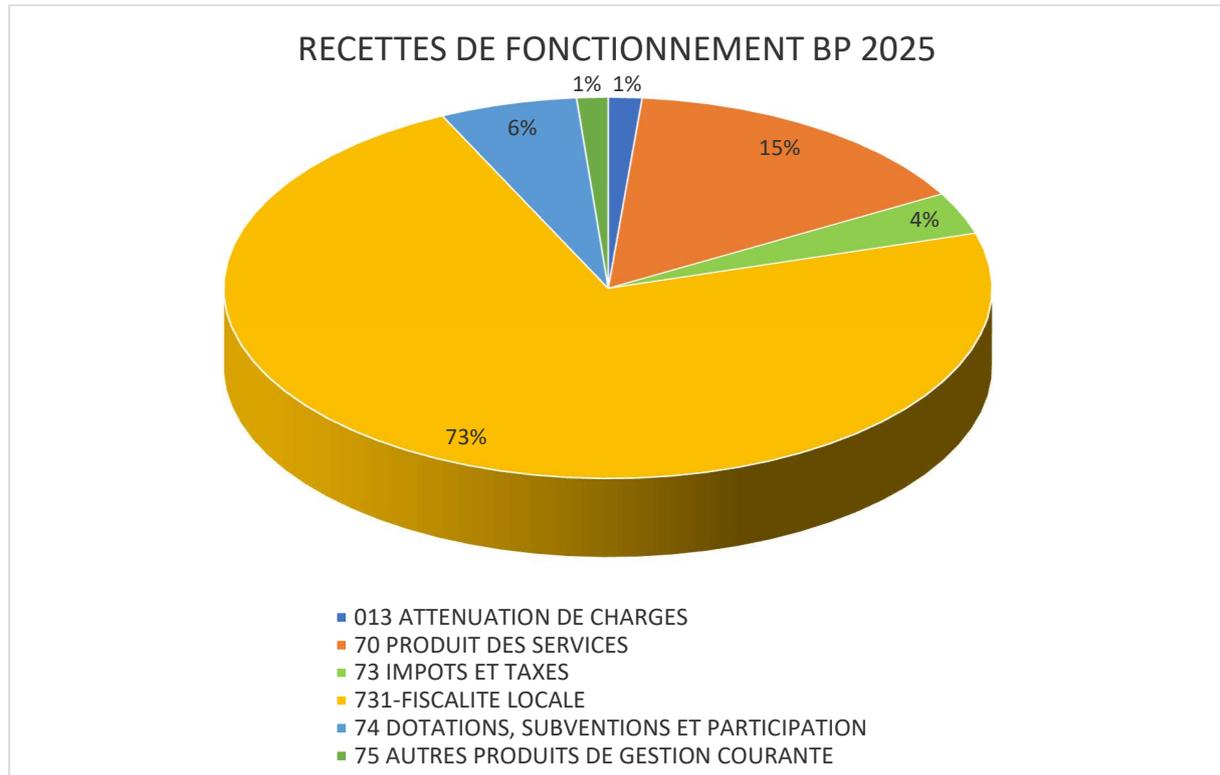
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

A- Les recettes de fonctionnement

Il existe trois principaux types de recettes de fonctionnement pour une commune :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale (Taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties...),
- Les dotations versées par l'État (dont la dotation forfaitaire (DF) constitutive avec la dotation de solidarité rurale (DSR) de la Dotation Globale de Fonctionnement - DGF),
- Les produits courants (redevance de concession rocher et chapelle, locations, cantine...).

CHAPITRES BUDGETAIRES	BP 2024+DM	BP 2025	VARIATION
013 ATTENUATION DE CHARGES	13 000,00 €	15 000,00 €	15%
70 PRODUIT DES SERVICES	156 000,00 €	163 356,00 €	5%
73 IMPOTS ET TAXES	42 890,00 €	37 890,00 €	-12%
731-FISCALITE LOCALE	747 311,00 €	771 118,00 €	3%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATION	64 043,00 €	61 519,00 €	-4%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	22 850,00 €	14 000,00 €	-39%
77 PRODUITS SPECIFIQUES	161,00 €		-100%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 046 255,00 €	1 062 883,00 €	2%
002-EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	100 000,00 €	150 000,00 €	50%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 146 255,00 €	1 212 883,00 €	6%



Les prévisions des recettes 2025 sont en légère hausse par rapport au prévisionnel 2024 :

- La prévision de la redevance annuelle d'exploitation du rocher connaît une légère augmentation avec un solde 2024 en hausse suite à l'accroissement de la fréquentation.
- La prévision des autres produits de gestion courante comme les locations, salle polyvalente, droit de place, est en légère hausse avec le retour à la normale des locations de la salle polyvalente.
- Avec la M57, les produits exceptionnels (chapitre 77) disparaissent et sont reportés dans le chapitre 75 autres produits de gestion courante, d'où la hausse du prévisionnel.
- Une prévision en hausse des produits de la fiscalité locale (3%) due en particulier à la revalorisation des bases fiscales par l'Etat.

- La fiscalité

Le choix a été fait de maintenir inchangés les taux des impôts locaux pour 2025 :

TAXES	TAUX 2024	TAUX 2025
Taxe foncière bâtie	36,09%	36,09%
Taxe foncière non bâtie	66,37%	66,37%
Taxe d'habitation pour les résidences secondaires	8,71%	8,71%

Selon les documents envoyés par l'Etat, le produit des taxes foncières et d'habitation devrait s'élever à 752 915 € pour 2025 compte tenu de la revalorisation des bases par l'Etat (+1,7 %).

- Les dotations

La Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat (DF+ DSR) est attendue avec une légère baisse de 2 % à 59 388 € (contre 61 070 € en 2024) dont 29 685 € de Dotation Forfaitaire (-12 % par rapport à 2024) et 29 703 € de Dotation de solidarité rurale (+ 10 % par rapport en 2024).

Autres recettes (redevance, loyers, atténuations de charges)

Elles sont principalement constituées :

- de la redevance d'exploitation du rocher St Michel : 141 356 €
- des loyers perçus par la commune : 13 000 €
- de la cantine : 15 000 €
- des recettes diverses qui sont essentiellement des remboursements de l'assurance à la suite de sinistres

REPERES 2024 En €/hab	Montant en € par hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Ressources Fiscales	497	469	559	515
Dotations et participations	42	283	231	235
Ventes et autres produits courants non financiers	120	126	146	134
Produits réels financiers	0	0	2	0
Produits réels exceptionnels	1	1	6	5

Strate de référence :

Population : 1511

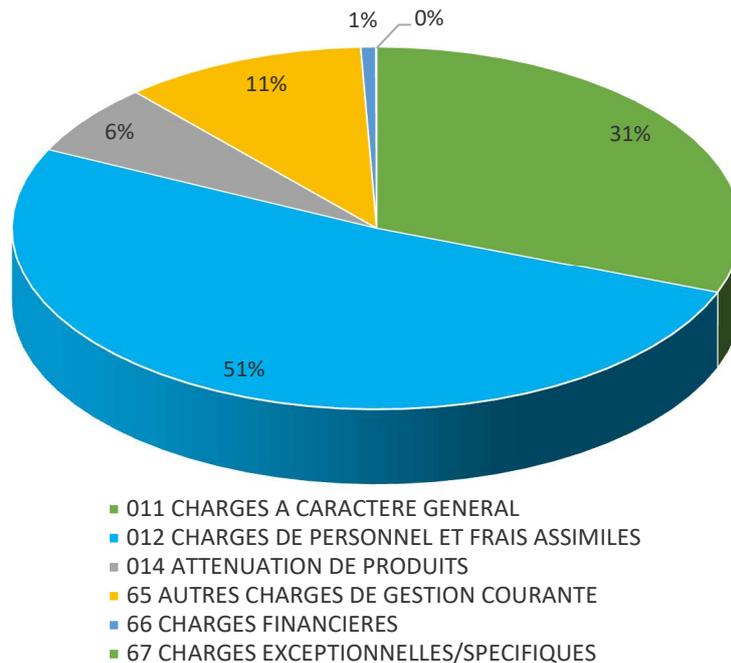
Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

En €	Évolution des principales recettes de fonctionnement					Évolution	
	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024	2020/2024
Ressources fiscales	608 802	623 606	627 433	724 808	750 903	3,60%	23,30%
Dotations et participations	107 282	105 029	62 374	72 271	63 962	-11,50%	-40,40%
Ventes et autres produits courants	100 207	120 042	180 131	177 482	180 726	1,80%	80,40%
Produits réels financiers	0	0	0	0	2		
Produits réels exceptionnels	5 932	9 689	5 988	0	1 281		-78,40%

B- les dépenses de fonctionnement

CHAPITRES BUDGETAIRES	BP 2024	BP 2025	VARIATION
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	253 995,00 €	251 245,00 €	-1%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	409 760,00 €	418 290,00 €	2%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	51 806,00 €	51 806,00 €	0%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	91 214,95 €	88 072,81 €	-3%
66 CHARGES FINANCIERES	6 541,71 €	5 415,09 €	-17%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES/SPECIFIQUES	300,00 €	300,00 €	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	813 617,66 €	815 128,90 €	0%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	322 637,34 €	387 754,10 €	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 000,00 €	10 000,00 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 146 255,00 €	1 212 883,00 €	6%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BP 2025



Les prévisions des dépenses sont en légère hausse par rapport aux prévisions 2024 :

- Une légère baisse des charges à caractère général (-1 %),
- La prévision des charges de personnel enregistre une légère augmentation de 2 %, principalement liée à la hausse de 3 points de pourcentage du taux de cotisation à la CNRACL, ce qui représente un accroissement de 9 % entre 2024 et 2025
- Les charges financières poursuivent leur diminution grâce au terme, cette année, du remboursement d'un emprunt.

REPERES 2024 En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	155	242	262	249
Charges de personnel	225	291	317	315
Charges de gestion courante	60	102	131	125
Charges réelles financières	4	16	17	13
Charges réelles exceptionnelles	0	2	5	3

Strate de référence :

Population : 1511

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

En €	Évolution des principales dépenses de fonctionnement					Évolution	
	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024	2020/2024
Charges générales	177 875	193 574	223 471	202 434	234 808	16,00%	32,00%
Charges de personnel	298 140	304 568	324 301	345 893	339 395	-1,90%	13,80%
Charges de gestion courante	86 120	79 256	85 354	88 545	90 782	2,50%	5,40%
Charges réelles financières	11 156	10 002	8 849	7 695	6 542	-15,00%	-41,40%
Charges réelles exceptionnelles	500	0	1684	0	0		-100,00%

II La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

A cela s'ajoute l'autofinancement que la commune dégage de sa section de fonctionnement au fil des exercices.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 048 980,51 €.

A- vue d'ensemble de la section d'investissement

Projets Budget 2025	Dépenses	Recettes
Travaux de voirie	203 875,58 €	19 995,00 €
Caméras montée du Séminaire	16 000,00 €	
Réfection mur plaine de Rome	18 000,00 €	
Aménagement et amélioration du Bourg	100 000,00 €	
Rocher divers	10 000,00 €	
Aménagement divers du terrain de foot	52 000,00 €	
Vidéoprojecteur salle du conseil mairie	5 000,00 €	
Divers Mairie	2 661,55 €	
Pôle associatif	13 000,00 €	258 029,00 €
Espace St Michel étagères et signalétiques	6 508,00 €	
Changement convecteur service technique	5 000,00 €	
Réaménagement du giratoire des Moulins	4 824,00 €	
Travaux d'électrification remplacement LED	50 000,00 €	
Divers école	9 434,30 €	
Aire de loisirs	165 000,00 €	
Abri vélo esplanade du rocher	4 000,00 €	
Remplacement véhicule léger service technique	70 000,00 €	
Divers	27 000,00 €	
TOTAL PROJETS	762 303,43 €	278 024,00 €
Opération d'ordre	- €	10 000,00 €
Charges/recettes financières	68 150,41 €	- €
Déficit/excédent antérieur	218 526,67 €	- €
Taxe aménagement		2 000,00 €
FCTVA		104 060,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés		267 142,41 €
Virement de la section de fonctionnement		387 754,10 €
TOTAL	1 048 980,51 €	1 048 980,51 €

B- les principaux projets de l'année 2025

❖ Voiries 2025

Réfection voirie des parkings montée du séminaire et du chemin du Coteau : Le chemin du Coteau présente des problèmes d'effondrement récurrents. Il semblerait qu'il y ait un souci de remblai sous la chaussée et d'anciennes fondations de murs ont été vues dans le trou qui s'est créé.

Il est également nécessaire de procéder à la réfection des deux parkings Montée du Séminaire qui présentent des problèmes de niveaux et de glissement de terrain.

❖ **Aménagement et amélioration du bourg**

La commune envisage d'acquérir un immeuble situé dans le bourg, attenant à un autre bâtiment dont elle est déjà propriétaire. La municipalité a pour projet de rénover ces immeubles, actuellement en très mauvais état, afin d'y aménager des logements décents.

❖ **Caméras montée du Séminaire**

Le conseil municipal a décidé d'installer un système de vidéoprotection Montée du Séminaire au regard des vols constatés dans le centre technique municipal et de la recrudescence des incivilités constatées dans cette rue, notamment le dépôt d'encombrants au niveau des colonnes enterrées de collecte des déchets, installées par la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.

Le projet consiste en l'installation de deux caméras permettant de surveiller l'entrée des locaux techniques, la voie publique et les parkings pour un montant prévisionnel HT de 12 914,00 €.

❖ **Aires de loisirs**

La municipalité envisage la réfection des aires de loisirs situées à la Boriette et au bord de la promenade de la Borne. Il est également envisagé de procéder à la réfection du terrain multisport situé vers le stade. Une étude devrait être lancée dans l'année.

C- Épargne brute, épargne nette et capacité de désendettement

La capacité d'autofinancement brute (épargne brute) est la différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles de fonctionnement (hors valeur comptable des immobilisations cédées). La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

Pour l'année 2024, **la commune a dégagé une épargne brute de 325 347,28 €**. Au 31/12/2024, la dette communale restant à courir (capital restant dû) s'élève à la somme de 427 650,57 € soit **une capacité de désendettement de 1,3 années**.

Au 31/12/2025, le capital restant dû serait de 359 500,16 €, avec une épargne brute prévisionnelle de 247 754,10 € soit une capacité de désendettement prévisionnelle de 0,69 années. En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est en situation très critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement débute dès 11-12 ans. La commune se situe bien en deçà de ces seuils.

La capacité d'autofinancement nette (épargne nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Pour 2024, le capital remboursé est de 83 634,20 €, **la CAF nette 2024 est donc de 241 713,08 €**.

BUDGET 2025 - CCAS

En 2025, le budget du CCAS s'équilibre à la somme de 7 800,00 € en section de fonctionnement. Il n'y a pas de section d'investissement. Pour s'équilibrer, une subvention du budget communal de 5 581,91 € est versée au budget CCAS.

Le CCAS peut apporter une aide aux familles les plus nécessiteuses par le biais de bons d'achats alimentaires, de paiements directs à des fournisseurs de services de première nécessité. Le CCAS prévoit comme chaque année, un repas des aînés et des colis pour ceux qui ne peuvent pas se rendre au repas.

RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024	
Total des produits	4 957,96 €
Total des charges	5 665,91 €
Résultat comptable de l'exercice	- 707,95 €
Résultat incorporé au BP 2025 (excédent 2024)	2 826,04 €
Résultat administratif à affecter	2 118,09 €

BUDGET PRIMITIF 2025 DU CCAS	
Charges	7 800,00 €
Produits	5 681,91 €
Résultat antérieur incorporé : excédent 2024	2 118,09 €